

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Épreuve/sous-épreuve :	
	NOM :	
	<small>(en majuscule, suivi s'il y a du nom d'épouse)</small>	
Prénoms :	N° du candidat	<input type="text"/>
Né(e) le :	<small>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)</small>	
NE RIEN ÉCRIRE	Appréciation du correcteur	
	<input type="text"/>	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

MENTION COMPLÉMENTAIRE SERVICES FINANCIERS

- Session 2016 -

ÉPREUVE E3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DES SERVICES

SUJET

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Ce sujet comporte 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16, assurez-vous qu'il soit complet dès qu'il vous est remis.

Le sujet est à rendre dans son intégralité.

L'usage de la calculatrice est autorisé conformément à circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

Aucun document autorisé

Mention Complémentaire Services Financiers	Code :	Session 2016	SUJET
Épreuve : E3 Environnement Économique et Juridique des Services	Durée : 3H	Coefficient : 2	Page 1/16

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Le sujet comprend :

Cinq documents à consulter :

- **Document 1** : Les taux d'intérêt dans l'économie d'aujourd'hui
- **Document 2** : La France est le pays le plus généreux du monde avec ses retraités
- **Document 3** : Le système de retraite reste loin de l'équilibre financier
- **Document 4** : Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe BNP Paribas
- **Document 5** : Extraits de la loi fiscale (pour les revenus de 2015)

Une annexe à compléter :

- **Annexe A** : Feuille de calcul de l'impôt sur le revenu de M. et Mme CARRÉ

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 1 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

20 points

Vous êtes chargé(e) de clientèle dans une agence d'un grand réseau national.

À partir de vos connaissances et du document 1, répondre aux questions suivantes :

1.1. Après avoir défini les termes suivants : ménages, entreprises, administrations publiques et banques, énoncer leurs fonctions économiques et leurs principales ressources. En quoi sont-ils interdépendants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

1.2. Expliquer les conséquences de la variation des taux d'intérêt sur la croissance et l'inflation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour mieux comprendre et anticiper l'arrivée de futurs produits liés à l'épargne retraite, vous êtes amené à établir un dossier pour développer le plan commercial de votre banque.

À partir de vos connaissances et des documents 2 et 3, répondre aux questions suivantes.

1.3. Caractériser les deux modes principaux de financement des retraites.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

1.4. Décrire les trois périodes caractérisant les évolutions du régime des retraites français depuis sa création.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.5. En vous basant sur une analyse économique et démographique, expliquer pourquoi le système français de retraite est en difficulté.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Vous êtes associé(e) à un groupe de réflexion sur l'amélioration de la qualité et de la productivité dans votre agence bancaire.

À partir de vos connaissances et du document 4, répondre aux questions suivantes.

- 1.6. Illustrer par une action concrète chacun des 4 piliers de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) mise en œuvre au sein du groupe BNP Paribas.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 2 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FISCAL 20 points

Un nouveau service vient de s'ouvrir aux particuliers : le conseil juridique et fiscal. Cette semaine, vous recevez des clients demandeurs de conseils.

Situation 1

Monsieur COIN souhaite réaliser un prêt à la consommation. Il a obtenu l'accord de son frère pour se porter caution.

2.1. Définir ce qu'est un cautionnement.

.....

.....

.....

.....

2.2. Préciser la différence entre un cautionnement simple et un cautionnement solidaire en distinguant le bénéfice de discussion et de division.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.3. À défaut de cautionnement, indiquer les autres garanties possibles.

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Situation 2

Vous recevez monsieur ARNOUX qui s'inquiète pour sa maman, retraitée de 68 ans. Depuis quelques temps, il a noté quelques excentricités dans son comportement. La semaine dernière, elle a signé un contrat d'assurance vie auprès d'une autre banque et pense qu'elle a été abusée par le banquier.

2.4. Peut-elle se rétracter ? Si oui, dans quel délai ?

.....
.....
.....

2.5. Monsieur ARNOUX vous demande de lui expliquer les différents régimes de protection des majeurs qui pourraient s'appliquer à sa mère si cela s'avérait nécessaire.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Situation 3

Monsieur et madame CARRÉ sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ont respectivement 45 et 47 ans. Pierre CARRÉ, dessinateur industriel, a perçu une rémunération salariale imposable de 45 000 €. Son portefeuille d'actions lui a rapporté 1 000 € de dividendes. Anne, son épouse, est secrétaire, son salaire imposable est de 16 800 € en 2015. Le couple possède un appartement qu'il loue 500 € par mois (régime du micro foncier). Ils ont un fils de 16 ans qui est au lycée et une fille de 13 ans qui est au collège. Le couple a concédé un don de 1 000 € à la Croix Rouge.

2.6. Quelles sont les caractéristiques du régime matrimonial de monsieur et madame CARRÉ ? Citer un autre régime matrimonial.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.7. Classer les revenus du couple en 3 catégories distinctes.

.....

.....

.....

2.8. À l'aide des informations figurant en document 5, calculer, sur l'annexe A, le montant réel de l'IRPP dû par le foyer fiscal au titre des revenus 2015.

2.9. Après avoir rappelé le nombre de tranches d'imposition, préciser la tranche marginale d'imposition du foyer.

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1 – Les taux d'intérêt dans l'économie d'aujourd'hui

Les taux d'intérêt reflètent la santé de nos économies. Ils interviennent à tous les niveaux de la vie économique et concerne l'ensemble de ses acteurs : les ménages, les entreprises et les États. L'impact des taux d'intérêt est plus fort qu'il ne l'a jamais été. En effet, le monde est endetté avec lui-même.

(...) De longue date, les banques centrales tentent de combattre les crises économiques et financières par une politique monétaire à taux bas, accordant ainsi davantage de liberté aux États pour accroître leurs dépenses publiques. Durant les prochaines années, si les taux d'intérêt demeurent inférieurs aux taux de croissance alors l'augmentation de l'investissement public n'impliquera pas une augmentation du ratio dette public sur PIB. En effet, le nouvel endettement serait financé par la croissance économique.

Les déficits ont continué d'augmenter même si le poids de la dette a pu diminuer grâce aux taux bas ou négatifs. De nombreux pays comme la France en ont bénéficié et en bénéficient encore. Mais les taux bas reflètent en partie la faiblesse de l'activité économique.

Pourquoi des taux d'intérêt si bas ?

(...) La politique de taux d'intérêt zéro – et du quantitative easing – ont permis d'injecter d'énormes liquidités vers les marchés financiers et bancaires. Ces taux compétitifs ont permis aux États de financer leur propre déficit. Sans les réformes budgétaires et sociales nécessaires, la masse monétaire créée n'est pas suffisante pour réduire les déficits, le chômage et relancer l'investissement. La BCE a été persuadé que la baisse des taux favoriserait la relance de la consommation qui est un moteur de la croissance. Mais ce poids est différent d'un pays à l'autre. La consommation représente 55 % du PIB en France contre 70 % aux États-Unis. Cette consommation n'a pas réellement redémarré en France par rapport à des pays comme les États-Unis.

La fin des taux bas

Si les gouvernements ont profité des taux très bas, voire négatifs, c'était pour réduire leur déficit avec un allègement du poids des intérêts. Le coût de la dette a donc diminué, mais ce scénario ne peut jamais s'installer dans la durée. (...) Une augmentation des taux d'intérêt de 2 % augmenterait de 200 milliards d'euros par an le service de la dette de la zone euro. L'inflation n'est jamais insensible à l'augmentation des taux. Comme les salaires ne sont pas indexés sur l'inflation, l'augmentation de celle-ci peut entraîner une baisse du pouvoir d'achat.

Irving FISCHER dans la Théorie de l'intérêt rappelle : « Sur le marché du capital, le taux d'intérêt est donc le prix qui égalise l'offre et la demande de capital. L'offre de capital, c'est-à-dire l'épargne, est encore une fois ici une fonction croissante du taux d'intérêt, dans la mesure où plus celui-ci sera élevé, plus les agents seront tout de même incités à se défaire de leur désir inconditionnel de dépenser ce capital sous forme de consommation immédiate ». Il ne faut donc jamais oublier la fonction de l'intérêt par rapport au capital, c'est-à-dire l'épargne, autrement dit nos retraites de demain.

JDN.net – 02/07/2015 – Nicolas TARNAUD – NEOMA Business School

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 2 – La France est le pays le plus généreux du monde avec ses retraités

Henri STERDYNIK, économiste à l'OFCE*, explique comment la collectivité a été, depuis 1945, très prodigue avec les retraités, bien moins avec les jeunes.

Les retraités, aux revenus assurés, sont de plus en plus souvent présentés comme privilégiés dans une société en crise. Est-ce justifié ?

Globalement, les retraités ont, en France, un niveau de vie équivalent à celui de l'ensemble de la population. Si on les compare aux seuls actifs (en emploi ou chômeurs), on note un petit décalage de niveau de vie de 9 % en défaveur des retraités. Chez ces derniers, le niveau de vie médian (qui sépare les 50 % les plus riches des 50 % les plus pauvres) est ainsi de 1 590 euros par mois, quand il atteint 1 735 euros chez les actifs.

La notion de « niveau de vie » intègre les revenus du patrimoine, qui sont plus importants chez les retraités que chez les actifs. Mais contrairement aux idées reçues, ces revenus ne sont pas considérables, à part pour une petite frange de personnes âgées. Cependant, les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement. Or si l'on tient compte du « loyer imputé », du bénéfice apporté par ce loyer qu'ils n'ont plus à payer, l'écart de niveau de vie entre retraités et actifs se réduit à 6 points. [...]

Cette situation est-elle le fruit d'une évolution historique ?

Quand la Sécurité sociale a été créée en 1945, le régime général de retraite était peu prodigue. La retraite représentait 40 % du salaire à 65 ans ; on est passé à 50 % en 1972. Se sont développés, dans la plupart des entreprises, des régimes complémentaires pour les cadres (AGIRC), puis pour tous (ARRCO), pour parvenir à un taux de remplacement du salaire de 70 %, susceptible de maintenir le niveau de vie des retraités (qui n'ont plus d'enfants à charge). De 1969 jusqu'au milieu des années 1970 (lois Boulin), le régime s'est étendu aux non-salariés ; les régimes complémentaires sont devenus obligatoires ; le taux de remplacement a augmenté pour tous et le minimum vieillesse (créé en 1956) a été fortement revalorisé.

Jusqu'à cette époque, certains retraités vivaient des situations très difficiles. D'anciens agriculteurs ou commerçants, dont les régimes de retraite étaient peu généreux parce que ces professions comptaient sur la vente de leur exploitation ou de leur commerce, se retrouvaient dans la misère lorsqu'ils ne trouvaient pas de repreneur. Il y a donc eu, durant toutes ces années, un effort important de la collectivité nationale et aussi l'effet des négociations dans les entreprises. À partir de 1975, les retraités ont un niveau de vie satisfaisant. Jusqu'en 1983, le système est de plus en plus généreux pour les personnes âgées ; les cotisations salariales et patronales ne cessent d'augmenter à leur profit.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Les années 1980 marquent un basculement ?

Les réformes favorables aux retraités cessent. À partir de 1983, les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, qui augmentent moins vite. La réforme Balladur (1993) et celles des régimes complémentaires diminuent le niveau des retraites. Pourtant, celui-ci continue de s'élever. Les nouveaux retraités perçoivent davantage que ceux qui décèdent, puisqu'ils ont cotisé plus longtemps aux régimes complémentaires, puisque les femmes ont effectué des carrières plus complètes, puisque les ex-cadres sont plus nombreux...

La situation est donc paradoxale : chaque retraité n'a plus de hausse de pouvoir d'achat mais le montant moyen des retraites augmente de 1 % l'an (en pouvoir d'achat) avec ces arrivants aux retraites plus importantes. En revanche, si l'on se place d'un point de vue individuel, un retraité qui n'a pas eu de revalorisation depuis 25 ans, et dont le pouvoir d'achat décline, peut légitimement ressentir une injustice s'il est davantage taxé. Une décision collectivement juste sera perçue comme injuste individuellement. Donc la décision est politiquement très difficile.

*OFCE : observatoire français des conjonctures économiques

Le Monde – 28/08/2013

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 3 – Le système de retraite reste loin de l'équilibre financier

Le compte n'y est pas. Selon les projections actualisées du Conseil d'orientation des retraites (COR), le besoin de financement de l'ensemble des régimes de retraites s'établira encore à 0,4 % du PIB en 2019 et 2020, autrement dit à pas loin de 10 milliards d'euros. Le déséquilibre perdure en dépit des engagements des gouvernements successifs, et alors que la dernière réforme du régime général n'a qu'un an, et que celle de 2010 a repoussé de deux ans l'âge légal de la retraite. Selon l'avant-projet de rapport annuel du COR que se sont procuré « Les Echos », qui doit être débattu mercredi, l'équilibre est possible à plus long terme. Mais il faudrait pour cela que la croissance des revenus d'activité dépasse durablement 1,5 % par an.

À l'équilibre qu'au début des années 2030

Dans son scénario central – même si le Conseil ne privilégie aucun scénario parmi les 5 étudiés –, le COR estime que les retraites ne seront à l'équilibre qu'au début des années 2030. À condition que les revenus d'activité progressent de 1,5 % par an et que le taux de chômage retombe à 4,5 % à cette échéance. Dans ce cas de figure, « *les déficits accumulés au cours des quinze premières années de projection n'étant pas entièrement couverts par les excédents des dix années suivantes* », les régimes de retraites généraient encore une dette sur 25 ans, écrit le COR, mais elle serait minime (0,1 point de PIB).

Avec un taux de chômage à 7 % à moyen terme et des revenus d'activité progressant moins vite (1,3 % par an), le besoin de financement serait encore de 0,5 point de PIB en 2030, et même supérieur à 1 % de PIB en 2040 si les revenus progressaient de seulement 1 % par an. La dégradation de l'emploi déséquilibre en effet moins le solde financier que la faiblesse des revenus d'activité, qui a un effet cumulatif au fil du temps, résume le COR.

Faible marge de manœuvre

Celui-ci donne des clefs pour les réformes à venir, qui sont nécessaires au vu des besoins. Les partenaires sociaux qui œuvrent à redresser les régimes complémentaires des salariés, Agirc et Arrco, y seront certainement attentifs. Le montant des pensions moyennes rapporté aux revenus d'activité n'a cessé de croître ; mais à partir de 2015 cette tendance s'inverse en raison de l'indexation des droits à pension sur l'inflation. Les prix progressent moins vite que les salaires, et l'écart grandit avec les années, par accumulation. La situation relative des retraités par rapport aux actifs, si elle est favorable aujourd'hui, va donc se dégrader durablement, un argument repris par les opposants à une poursuite du gel des pensions.

Autre levier difficile à actionner : les prélèvements (cotisations, contributions de l'Etat, etc.), qui ont crû rapidement ces dernières années. Pour un salarié du privé, le taux cumulé de cotisation, qui est censé ne pas dépasser 28 % du salaire brut (selon la dernière réforme), se stabiliserait à 27,5 % en 2017. La marge de manœuvre est donc faible. Enfin, l'âge effectif de départ à la retraite va dépasser 62 ans en 2018 et 64 ans à la fin des années 2030, en vertu des mesures d'âge déjà décidées. En dépit de cette évolution, on ne comptera plus que 1,4 cotisant pour un retraité à la fin des années 2040.

www.lesechos.fr – 08/06/15

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 4 – Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe BNP Paribas



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Notre responsabilité sociale et environnementale

Face aux grands enjeux de développement durable, chaque entreprise a une responsabilité. Notre activité nous place au cœur du système. Nous nous sommes donc engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui nous permet de nous adapter aux évolutions de la société tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe.

Nous sommes ainsi engagés dans une démarche de développement durable depuis 2002 et aujourd'hui notre politique RSE se structure autour de **4 piliers et 12 engagements**. Plus récemment nous y avons également intégré, la **gouvernance du Groupe**, qui favorise la stratégie à long terme de BNP Paribas.

De même, afin de rendre cette dernière la plus efficace et concrète possible dans l'ensemble de l'entreprise – par le biais de **positions** et de **pratiques cohérentes** – nous avons défini **plusieurs niveaux de décision**, d'action et de contrôle.

UNE BANQUE RESPONSABLE

4 PILIERS

NOS 4 PILIERS			
Notre responsabilité ÉCONOMIQUE	Notre responsabilité SOCIALE	Notre responsabilité CIVIQUE	Notre responsabilité ENVIRONNEMENTALE
Financer l'économie de manière éthique	Développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines	Lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture	Agir contre le changement climatique

NOTRE GOUVERNANCE

Une gouvernance favorisant une stratégie à long terme du Groupe BNP Paribas

- Les meilleures pratiques de gouvernance
- Une équipe dirigeante stable garantissant la pérennité des axes stratégiques de l'entreprise
- Une politique de rémunération intégrant des intérêts à long terme du groupe BNP Paribas

www.bnpparibas.com/banque-responsable/notre-responsabilite-sociale-environnementale
12/06/2015

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 5 – Extraits de la loi fiscale (pour les revenus de 2015)

Abattements

- ✓ Traitements, salaires, pensions et rentes : abattement de 10 %
- ✓ Revenus fonciers : abattement de 30 %
- ✓ Revenus de capitaux mobiliers :
 - abattement de 40 %
 - abattement de 1 525 € pour un contribuable seul ou de 3 050 € pour un couple

Tranches d'imposition 2016 sur les revenus de 2015

Tranche de revenu net QF = RNI/N	Taux marginal d'imposition
Jusqu'à 9 700 €	0 %
de 9 700 € à 26 791 €	14 %
de 26 791 € à 71 826 €	30 %
de 71 826 € à 152 108 €	41 %
au-delà de 152 108 €	45 %

QF = Quotient familial

RNI = Revenu net imposable

N = Nombre de parts

Réductions d'impôt

- ✓ Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté : 75 % du montant versé avec un maximum de 526 € soit une réduction maximale de 394 €.
- ✓ Enfants en poursuite d'études : collège : 61 €, lycée : 153 €, supérieur : 183 €.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe A

FEUILLE DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE M. ET MME CARRÉ

Vous devez faire apparaître vos calculs.

ÉTAPES	Détail du calcul		Total
	Madame	Monsieur	
Salaires			
Abattement forfaitaire			
SALAIRES NETS			
RCM			
Dividendes			
Abattement forfaitaire			
Abattement (selon situation familiale)			
RCM NETS			
REVENUS FONCIERS			
Revenus bruts			
Abattement forfaitaire			
RF NETS			
RNI			
Nombre de parts			
Quotient familial			
IMPÔT BRUT			
RÉDUCTIONS IMPÔTS			
Frais de scolarisation			
Don			
IMPÔT NET À PAYER			